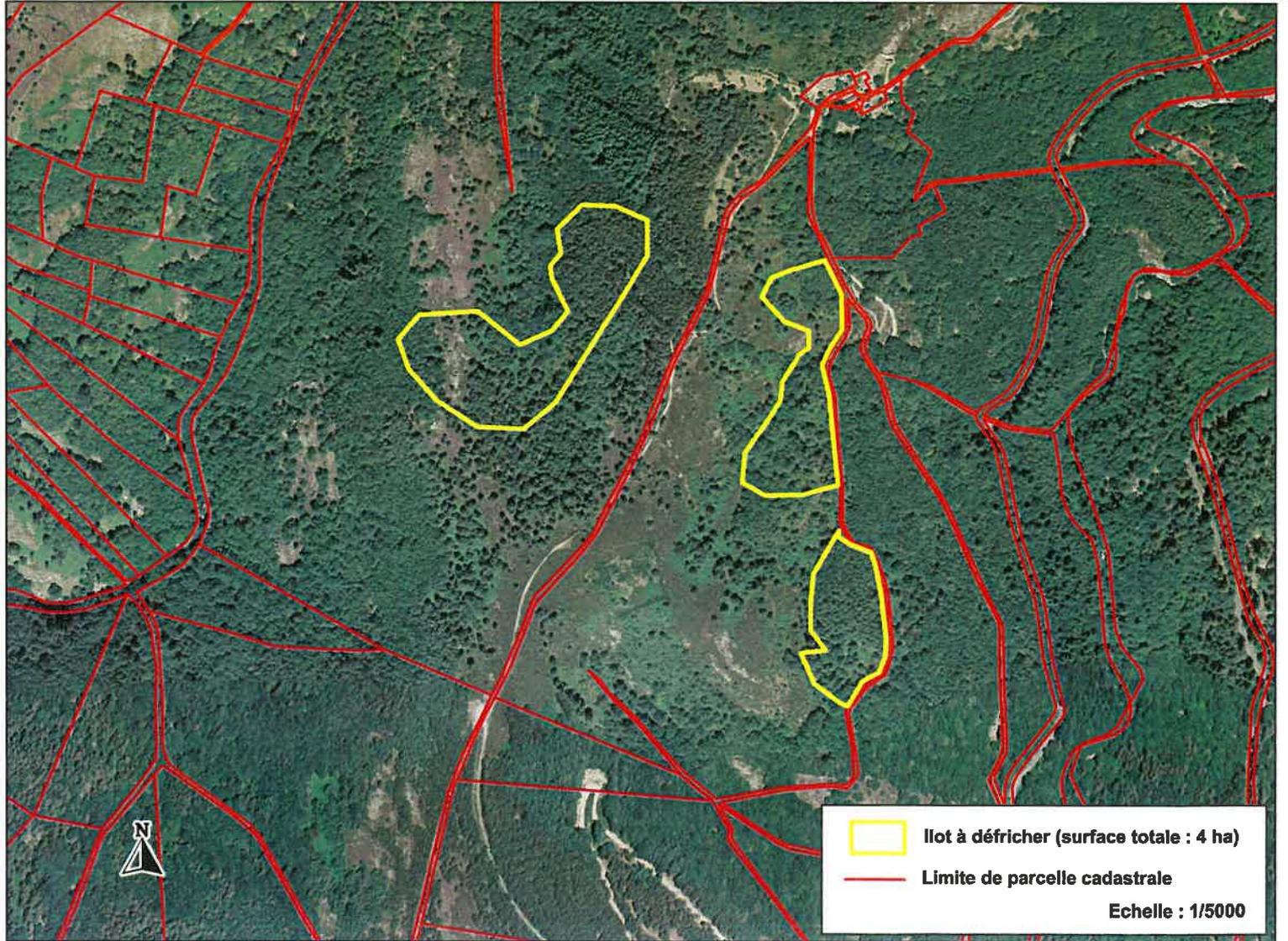
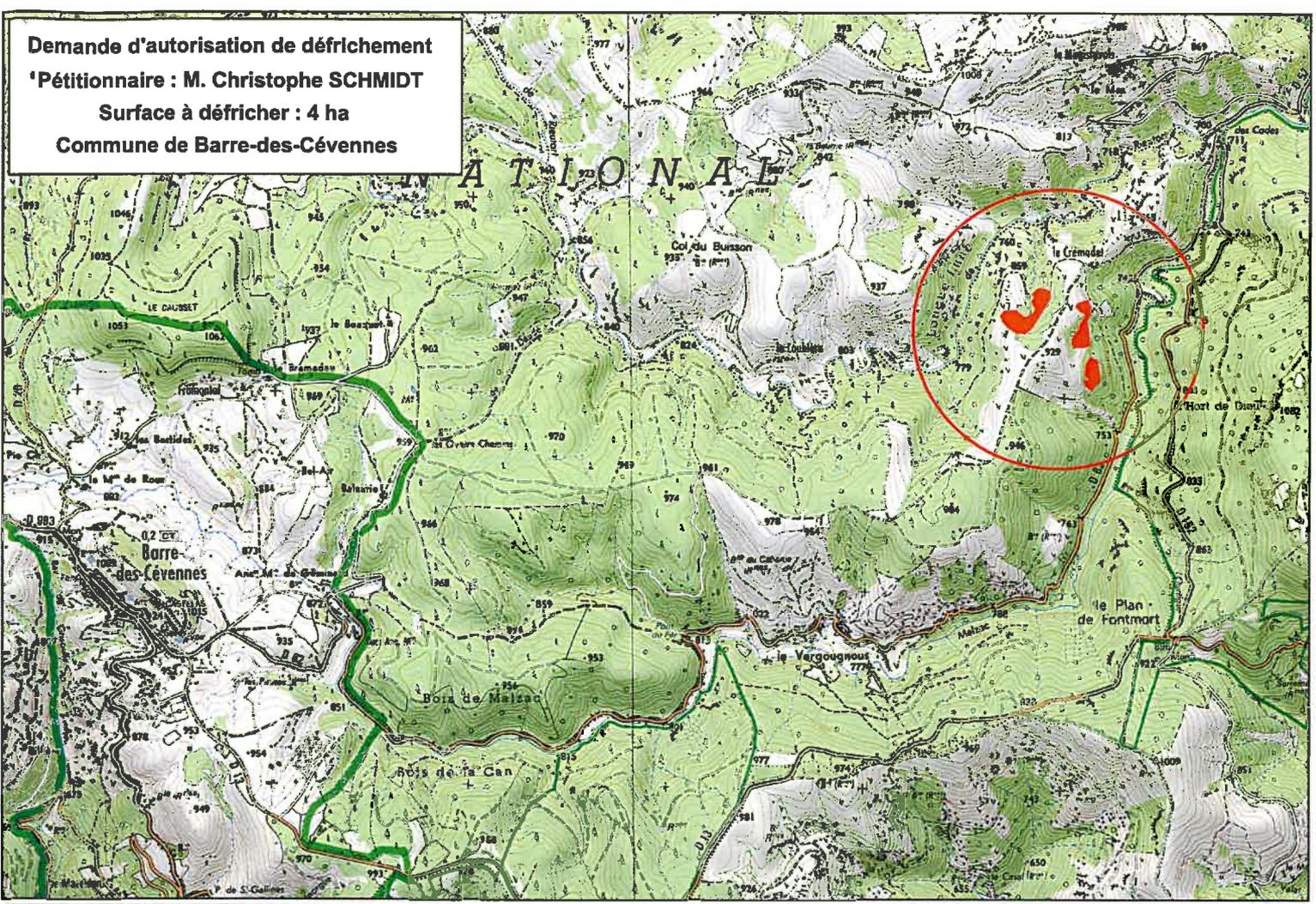


Demande d'autorisation de défrichement

'Pétitionnaire : M. Christophe SCHMIDT

Surface à défricher : 4 ha

Commune de Barre-des-Cévennes



 Ilot à défricher (surface totale : 4 ha)

 Limite de parcelle cadastrale

Echelle : 1/5000

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Barre-des-Cévennes

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1785
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____

Cachet du service d'origine :
Vérifié et numéroté le : 23/10/2012

A Mende
Par :
Sylvie TRANCHESSEC
Inspectrice

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463,

A Barre des Cévennes, le 09.10.2012
T. Blaud R. Chénier

Section : F2
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 03/10/2012
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. BARBAROUX
à : LE VIGAN
Date : 03/10/2012
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. Le formulaire A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la forme où les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité expropriante).

